

De fait, depuis 1953, il se sont servis du Règlement de la Chambre afin de pouvoir continuer le débat aussi longtemps que possible; nous nous rappelons aussi le débat sur le pipe-line qui a duré 21 jours, sans qu'on étudie même le fond de la question, alors que l'on s'est contenté de faire des rappels au Règlement et d'invoquer la question de privilège.

Eh bien, monsieur le président, nous avons l'intention d'étudier le bill à fond, et si les ministres désirent participer au débat afin de faire des personnalités, nous nous proposons de revenir à la charge et de leur répondre à chaque occasion.

L'honorable ministre du Travail disait ce matin qu'en 1950 l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), qui présentait alors à la Chambre la loi sur l'assurance-chômage, avait, au moyen de ses interventions et de ses rappels au Règlement, empêché l'opposition de discuter le projet de loi.

Monsieur le président, selon un rapport du Congrès canadien du travail, M. Gordon Graydon, député conservateur, invoquait précisément en 1950 l'argument que nous soulevons aujourd'hui, et pourtant la situation n'était pas la même, puisque la Caisse s'élevait à environ 600 millions de dollars et continuait à augmenter, tandis qu'elle est dans une situation périlleuse aujourd'hui. La situation est donc différente. Voici ce que disait M. Graydon, comme l'atteste la page 214 du compte rendu officiel des débats du 24 février 1950:

(Traduction)

Nous dépassons, à mon avis, les limites du bon sens, en demandant à l'ouvrier de plus fortes cotisations en vue d'enrayer le chômage. C'est là la tâche du gouvernement et non celle de l'ouvrier.

(Texte)

Voilà ce que nous prétendons à l'heure actuelle, monsieur le président. Il incombe au gouvernement de combler le déficit de la Caisse d'assurance-chômage. On nous dit que la mesure actuellement à l'étude va rapporter une somme de 78 millions ou plus pour renflouer la Caisse.

Si l'on considère que, pour en arriver aux chiffres qui nous ont été fournis, on a pris comme base une période de 5 ans, au cours de laquelle il y aurait de bonnes et de mauvaises années, on ne peut prétendre être assurés que l'année qui commence, au cours de laquelle l'hiver sera semblable à celui des années antérieures, ne nécessitera pas autant de retrais de la Caisse que l'hiver dernier.

Selon les chiffres qui apparaissent au tableau numéro 3...

(Traduction)

Pendant l'année, les dépenses ont dépassé les recettes par un montant de \$227,948,740...

[M. Caron.]

(Texte)

Ceci veut dire que si le ministre du Travail doit faire face à une situation de chômage semblable à celle de l'hiver dernier, et si l'on tient compte des données statistiques indiquant qu'il y avait 585,409 chômeurs au Canada au mois de mai, il nous faudra retirer, au cours de l'hiver prochain, des sommes énormes de la Caisse d'assurance-chômage, tout comme nous l'avions signalé l'an dernier; malheureusement, le gouvernement n'a pas voulu nous écouter. De fait, si nous sommes obligés de dépenser des sommes qui dépassent le revenu de 248 millions de dollars, cela signifie qu'avec le montant d'argent actuellement en caisse, s'il vous faut déjà recueillir d'autres sommes d'argent pour verser ces prestations, il ne restera presque rien dans la Caisse d'assurance-chômage.

Le gouvernement sera alors obligé, puisant dans le fonds du revenu consolidé, d'y déposer un certain montant afin de rétablir l'équilibre de la Caisse.

Pourquoi alors le gouvernement ne prend-il pas aujourd'hui la décision de la renflouer à même le fonds du revenu consolidé et de laisser ainsi le taux de contributions d'assurance-chômage au niveau où il était avant la présentation des amendements actuellement à l'étude? Nous pourrions alors faire étudier la loi sur l'assurance-chômage par un comité et présenter à la Chambre un rapport bien préparé et sérieux que nous pourrions adopter ou refuser en s'appuyant sur un raisonnement spécifique.

On s'appuie sur des possibilités. Ce sont des possibilités qu'on nous signale. On nous dit que le bill a été préparé en ayant en vue une moyenne de cinq ans. Or, si nous prenons la moyenne des cinq dernières années, nous constatons qu'à l'assurance-chômage, les montants déboursés ont varié passablement durant cette période de temps; de fait en 1954, ils s'élevaient à 186 millions de dollars; en 1955, à 257 millions; en 1956, à 215 millions; en 1957, à 231 millions; en 1958, à 385 millions et, en 1959, à 478 millions 676 mille dollars. Ceci veut dire que loin de diminuer, ils ont plutôt augmenté.

Alors, puisque nous ne savons pas ce que l'hiver prochain nous réserve, au lieu de nous présenter un projet de loi imparfait, un bill que l'ouvrier ne peut pas accepter parce qu'on lui demande de faire trop de sacrifices pour ce dont la population entière profitera, on devrait plutôt, dès la présente session, présenter un programme de travaux d'hiver afin d'atténuer le chômage et soulager les municipalités qui, une fois de plus, seront aux prises avec toutes ces lois que le gouvernement fait adopter. Ce sont les municipalités